

Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière

Permis de conduire et Sécurité Routière

46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

REUNION DE REPRISE : ENTRE 2 PROVOCATIONS, DES MESURES NOTOIREMENT INSUFFISANTES

Le 05 mai, une réunion téléphonique entre la DSR, le Ministère de la santé et les syndicats représentatifs s'est tenue afin d'aborder le plan de reprise d'activité des IPCSR et DPCSR (<u>retrouvez ici le cahier de revendications du SNICA-FO</u>).

Dans un monologue convenu, le DSR par intérim a commencé par rappeler l'impératif absolu de sécurité sanitaire qui anime l'Administration. La suite de la conversation allait cependant révéler qu'il existe une différence notoire entre les paroles et les actes.

En filigrane, l'évocation de délais d'attente trop longs et des « petites voix qui vont se faire entendre » en faveur de la privatisation ont sonné d'emblée comme une menace à peine déguisée : sans reprise du travail, les IPCSR et DPCSR prêteront le flanc à ce danger !

Pour le SNICA-**FO**, aucun amalgame n'est cependant permis : sans des conditions suffisantes de sécurité sanitaire, l'Administration prend le risque évident qu'il n'y ait pas d'examen.

Les mesures « à peu près validées » (sic)

- Le calendrier de reprise (voir en bas de cet article)
- La désinfection des éléments durs par l'accompagnateur (rien n'indique à ce jour que les produits utilisés seront bien être virucides)
- L'installation de housses jetables
- L'aération systématique du véhicule
- Le respect des distanciations à l'extérieur du véhicule

Les solutions « qui restent à l'étude »

- La fréquence du changement des masques. Pour ces derniers, il s'agirait de masques nonsanitaires de type 1 (norme inférieure aux masques chirurgicaux, et supérieure aux masques alternatifs). A noter que le médecin de la DGS évoque un changement requis toutes les deux heures quand la DSR le conditionne prioritairement au stock disponible.
- Le port de la visière pour les IPCSR et les accompagnateurs. A ce propos, le médecin de la DGS insiste sur la nécessité de compléter le port du masque de type 1 avec celui de la visière, la DSR semblant encore à ce stade tergiverser.



Le dépistage systématique est une option rejetée au prétexte qu'il existe 20 % de « *faux négatifs* ». Mais pour le SNICA-*FO*, un cas positif n'en demeure pas moins....positif, ce qui permettrait un premier filtre face au danger potentiel.

La DSR acte la possibilité pour l'IPCSR de refuser l'accès à l'examen d'un candidat présentant des symptômes et élabore une procédure visant à supprimer la manipulation des documents en papier.

A quelques jours de la reprise, il n'existe aucune visibilité sur les modalités d'acheminement des matériels et la DSR reste évasive quant au moment de la livraison. Pourtant, des stocks destinés à l'ensemble des agents du ministère sont d'ores et déjà arrivés au sein des SGAMI, mais les services déconcentrés sont confrontés à une absence totale de communication de la part de la centrale sur le modus operandi et le type de matériel à percevoir !

Le DSR affirme que « l'acheminement logistique, c'est un vrai métier », mettant en avant les difficultés organisationnelles qui découlent de cette période trouble pour les agents du ministère qui sont en télétravail.

Néanmoins, pour le SNICA-**FO**, quelle que soit l'origine supposée des problèmes, l'équation est simple :
Pas de dotation en quantité suffisante d'EPI adapté = pas d'examens !

Le SNICA-FO s'enquiert également du problème des candidats qui arrivent avec des masques pas ou peu adaptés, ou dans un état d'usage avancé. La solution la plus sûre consisterait bien entendu à fournir pour le passage de l'examen un masque neuf aux usagers (à l'exemple de ce qui est prévu dans les gares).

Réponse de la DSR: « On préfère les garder pour les IPCSR. Et qu'est-ce-qui vous permet de dire que le masque n'est pas propre? Et si le candidat a un pantalon sale ou des sous-vêtements sales, on va lui en offrir ?».

Nous ne nous appesantirons pas sur la seconde partie de la réponse dont chacun appréciera la teneur, mais nous remarquerons que la première partie laisse entendre qu'il faudra s'attendre à gérer la pénurie!

Concernant l'inconfort généré par le port du masque, de l'éventuelle visière et de l'impossibilité d'utiliser le climatiseur, le SNICA-FO a insisté sur la nécessité absolue d'aménager des temps de pause suffisamment longs, notamment en période prévisible de fortes chaleurs et que le retrait d'une unité/jour en moto ou PL, proposé par la DSR s'avère dérisoire dans un tel contexte. Nous avons donc revendiqué une consigne explicite de la DSR en anticipation de cet épisode.

Réponse de la DSR : « l'exercice est trop compliqué, je ne ferme pas la porte mais ça ne relève pas du plan de reprise d'activité. Et qu'est-ce qui me dit qu'il fera 45 degrés cet été et pas 18 degrés à Hazebrouck ? ».

Nous pourrions donc en déduire que le DSR hésite fortement à passer ses vacances à Hazebrouck compte tenu de l'incertitude du climat, ce qui, à coup sûr, intéressera toute la profession dans un contexte sanitaire aussi préoccupant.



Mais surtout, nous en déduisons aussi que l'Administration manie avec cynisme un sujet extrêmement sérieux et qu'elle ne garantit aucunement des conditions de reprise satisfaisantes à ce stade, tant sur la méthode, que sur le calendrier, que sur le contenu des mesures !

En conséquence, le SNICA-*FO* consulte dès demain sa commission exécutive pour envisager la réponse à apporter à la DSR.

CALENDRIER DE REPRISE VU DE LA DSR...

11 mai : date prévue pour la sortie du confinement.

Certains départements (rouge notamment) connaîtront un déconfinement différencié en fonction de la situation sanitaire.

Quelles que soient les conditions de déconfinement qui seront prises dans les départements, la DSR a prévu d'instaurer une reprise progressive :

A partir de la 1^{re} semaine :

- réouverture des établissements d'enseignement de la conduite, des centres d'examens théoriques et des Bureaux de l'éducation routière ;
- reprise de l'accueil et des formations en salle et dans les véhicules ;
- reprise des examens théoriques dans les centres des opérateurs agréés ;
- réunion d'information du protocole sanitaire et réunion technique moto dans les BER

À partir de la 2^e semaine :

- reprise des examens poids lourd et moto avec aménagement des journées de travail.

À partir de la 4^e semaine :

- reprise des examens de la catégorie B avec aménagement des journées de travail.

